

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT N°002/Juin/2025

“La Sentinelle et AfreWatch, appellent à l’organisation urgente d’un audit indépendant sur la gouvernance et les affectations des ressources du Fonds Minier pour les générations futures (FOMIN)”.

Les deux organisations non gouvernementales congolaises intervenant dans la gouvernance des ressources naturelles en **RDC**, s’inquiètent de la gouvernance cavalière du **FOMIN** et de l’affectation de ses ressources financières pour des fins qui cadrent très peu avec ses mission et objectifs réglementaires.

Selon les informations en notre possession, sur décision du Gouvernement et recommandation du cabinet du **Président de la République**, les ressources collectées par le **FOMIN** depuis 2018 sont allouées au financement des projets contraires à son essence et sa mission principale, à savoir, **“constituer la richesse pour les générations futures”**. Force est de constater que les ressources du FOMIN sont allouées sans un plan d’investissement préalable et, en l’absence d’un manuel de procédures administratives, financières et comptables, pourtant rendu obligatoire depuis février 2023 par le décret susmentionné. Ce qui revient à dire que, les revenus du **FOMIN** sont dépensés de façon aléatoire sans planification aucune ni règles d’investissement.

En outre, malgré le fait que le texte réglementaire déclare les ressources du FOMIN indisponibles aux dépenses courantes, ces dernières sont systématiquement allouées aux projets qui relèvent des investissements courants de l’État.¹

Et pourtant, le renforcement des règles de transparence et de redevabilité était l’un des objectifs clefs de la modernisation du décret portant statut, organisation et fonctionnement de [FOMIN en 2023](#). Les règles de transparence comprennent l’obligation de publier périodiquement et annuellement ci-dessous²:

- Les informations sur les actes de gestion des projets financés, sur les participations et les rendements ;
- Un rapport d’audit indépendant ;
- Un rapport sur les recettes et les dépenses ainsi que sur les états financiers.

Plus de deux ans plus tard la publication de la version amendée du décret, aucune des exigences de transparence n’est appliquée dans la gestion de FOMIN. Le [site web](#) de FOMIN ne publie aucune information en violation des exigences réglementaires en matière de transparence.

¹Article 7 alinéa premier du décret n°19/17 du 25 novembre 2019, modifié et complété par le décret n°23/05 du 20 février 2023

²Article 32 bis du décret modifié et complété par le décret n°23/05 du 20 février 2023

Cet état des choses est de nature à encourager, à faire perdurer l’opacité et à gager toute perspective de transfert des richesses aux générations futures.

C’est dans ce contexte d’opacité systémique que la Sentinelle et Afrewatch ont documenté plusieurs investissements à titre indicatif ci-dessous :

- 100 millions de dollars américains dans le projet de construction du Barrage hydro-électrique de Katende;
- 100 millions de dollars américains placés sous forme de souscription à des obligations émises par la Banque Centrale du Congo moyennant les bons de trésor pour un taux annuel de 4% d’intérêts ;
- 17 millions dans le projet de rénovation de laboratoire du CEEC ;
- 50 millions dans la participation au capital de Primera Gold (actuellement DRC GOLD RADING SA) ;
- Demande en cours d’utilisation des fonds du FOMIN pour financer la construction et l’équipement de centres de formation professionnelle dans les localités de Kasai Oriental, du Kasai Central et du Kwilu.

La Sentinelle et Afrewatch notent avec déception que tous ces investissements sont réalisés sans études de rentabilité préalables ni garanties de remboursement, ce qui accroît les risques significatifs des pertes, et voire la disparition des fonds déjà collectés. Alors que le contrôle et la transparence sont des garanties à la bonne gestion du fonds, les deux organisations constatent le silence des institutions de contrôle. Jusque-là l’unique canal de divulgation d’information, le dernier rapport ITIE publié en décembre 2024 n’a rapporté aucune information concernant les dépenses de FOMIN. La Sentinelle et Afrewatch estiment que, seul un audit indépendant peut permettre de rassurer l’opinion publique et de garantir non seulement la survie de FOMIN, mais aussi que sa gestion réponde véritablement aux objectifs pour lesquels celui-ci a été mis en place.

De ce qui précède, la Sentinelle et Afrewatch recommandent :

Recommandation	Institution concernée
Mettre fin aux ingérences intempestives et irrégulières dans la gestion du FOMIN	La Présidence de la République et ministère de Finances.
Commanditer un audit indépendant et rendre les conclusions conformément au décret organique de FOMIN.	La Première Ministre, le Ministre des Mines, le Conseil d’Administration de FOMIN
Faire approuver le manuel des procédures par le Conseil des Ministres afin de garantir que le FOMIN dispose des règles minimales en matière de gestion des risques, et préservation du capital, tout en cherchant à générer des revenus à long terme pour les générations futures.	Ministre des Mines, Première Ministre

Doter le FOMIN d'un plan d'investissement lisible qui prend en compte la gestion des risques, la préservation du capital, tout en cherchant à générer des revenus à long terme pour les générations futures.	Le Ministre des Mines, le Conseil d'Administration de FOMIN, la Direction Générale de FOMIN
Interpeler les dirigeants de FOMIN afin d'éclairer l'opinion nationale sur les dépenses des revenus, les choix des investissements et les garanties contre les risques de perte et de préservation du capital de FOMIN	Les bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat
Divulguer ou faire divulguer régulièrement les informations concernant la collecte et les dépenses des revenus conformément aux dispositions du décret organique de FOMIN qui requiert la divulgation obligatoire et régulière des dites informations	Le Conseil d'Administration de FOMIN et la Direction Générale de FOMIN
Exiger l'application effective de l'entière des exigences de transparence dans la collecte et les dépenses de FOMIN dans le cadre de l'approbation de la première revue du programme économique et financier triennal de la RDC soutenu par le FMI au titre de la FEC.	Fonds Monétaires International et bailleurs de fonds de la RDC.

Pour tout contact :

- La Sentinelle : Jean Pierre Okenda, Directeur Exécutif, Tél : +243 82 97 81 977
- AFREWATCH : Jacques Kabulo, Directeur du Programme de Gouvernance, Tél : +243 822 304 800

Fait à Lubumbashi, le 19 juin 2025